

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 06-8940 / 101276
Henri Messeiller SA, Imprimerie-papeterie de Saint-Nicolas, 2006 Neuchâtel
production: impression du «Bulletin officiel de la Ville de Neuchâtel»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H
18.10.2006–17.10.2009 (Nouveau permis)
- 06-8941 / 110480
Synthesis Bank, 1201 Genève
Help Desk: support technique pour l'activité Trading des clients
besoins spéciaux de consommation
1 H
01.12.2005–30.11.2008 (Modification)
- 06-8942 / 108620
Fromco SA Moudon, 1510 Moudon
affinage (ligne centrale et ligne de soin) des fromages
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H
17.09.2006–16.09.2009 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

17 octobre 2006

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail